



**Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**Université Marie et Louis Pasteur**

1 rue Goudimel – 25000 Besançon

[presidence@univ-fcomte.fr](mailto:presidence@univ-fcomte.fr)

**UAI : 0252044L**

**Composante(s) qui porte(nt) la licence : INSPE de Franche-Comté**

**Éventuellement, établissement(s) partenaire(s) = (1 seul établissement qui inscrit et diplôme mais qui conventionne avec d'autres établissements) : -**

Table des matières

1. Pré-dossier (à transmettre avant le 15 juin)
  - A. Renseignements administratifs
  - B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
  - C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement
  
2. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
  - D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national
  - E. Initiation à la recherche
  - F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
  - G. Moyens humains prévus

## Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

### Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

#### A. Renseignements administratifs

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
<b>Pour l'université</b>	Président(e) de l'université	DAUSSY Hugues	<a href="mailto:presidence@univ-fcomte.fr">presidence@univ-fcomte.fr</a>
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)	JOUBERT Pierre (VP CFVU)	<a href="mailto:pierre.joubert@univ-fcomte.fr">pierre.joubert@univ-fcomte.fr</a>
<b>Si université(s) partenaire(s)</b>	Président(e) de l'université		
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)		
<b>Pour le Rectorat</b>	Recteur / Rectrice de l'académie	ALBERT-MORETTI Nathalie	<a href="mailto:secretariat.cabinet@ac-besancon.fr">secretariat.cabinet@ac-besancon.fr</a> , <a href="mailto:ce.cabinet@ac-besancon.fr">ce.cabinet@ac-besancon.fr</a>
	Recteur / Rectrice de région académique	ALBERT-MORETTI Nathalie	<a href="mailto:secretariat.cabinet@ac-besancon.fr">secretariat.cabinet@ac-besancon.fr</a> , <a href="mailto:ce.cabinet@ac-besancon.fr">ce.cabinet@ac-besancon.fr</a>
	Recteur / Rectrice délégué(e) ESRI	pas de recteur délégué ESRI SGRA : DEHAN Frédéric	<a href="mailto:ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr">ce.sgra@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr</a>

## Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

### Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

**Rentrée universitaire 2026-2027**

#### B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » (2 pages maximum)

Compléter les tableaux, ci-dessous, en précisant les différentes formations qui permettent de conduire au professorat des écoles, d'une part, en 2025-2026 (Licence PPPE, licences autres, parcours), et, d'autre part, à compter de la rentrée 2026, la configuration de la nouvelle offre de formation intégrant la licence Professorat des écoles.

N.B. Ajouter autant de lignes que de besoin.

##### 1) Licence PPPE (le cas échéant) et nouvelle licence LPE

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Sites(s)
<b>Licence PPPE</b> Date de création : <b>2021</b> Licence d'adossement : <b>AES</b> Capacité d'accueil : <b>40</b>	Belfort	<b>Licence PPPE</b> Maintien L2 : <b>OUI / NON</b> Capacité d'accueil : <b>40</b>	Belfort
		<b>Nouvelle licence LPE</b> Composante - le cas échéant, pressentie - qui la porte : <b>INSPE</b> Ouverture uniquement en L1 : <b>OUI / NON</b> Ouverture en L1 et en L2 : <b>OUI / NON</b>	Besançon

##### 2) Licence(s) qui prépare(nt) dès la L1 au professorat des écoles (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulé(s) de la / des mention(s) : <b>Sans objet</b> Volume horaire : Composante(s) qui la/les porte(nt) : Capacité d'accueil :		Maintien : <b>OUI / NON</b> Volume horaire : Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui la/les porte(nt) : Capacité d'accueil :	

**Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague**

**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**

**Rentrée universitaire 2026-2027**

**3) Licence(s) intégrant dès la L1 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)**

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours : <b>AES parcours PPPE</b>  Volume horaire du parcours : <b>688h (121h UFR et 567h Lycée)</b>  Composante(s) qui porte(nt) la mention : <b>UFR SJEPG</b>  Composante (s) qui porte(nt) le parcours : <b>UFR STGI</b>  Capacité d'accueil du parcours : <b>35</b>	Belfort	<i>Maintien : <del>OUI</del> / <b>NON</b></i>  Volume horaire du parcours :  Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) la mention :  Composante(s) - le cas échéant, pressentie(s) - qui porte(nt) le parcours :  Capacité d'accueil du parcours :	-

**4) Licence(s) intégrant en L2 ou en L3 un parcours préparatoire au professorat des écoles (le cas échéant)**

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Site(s)
Intitulés de la mention et du parcours : <b>AES parcours PPE</b>  Ouverture en L2 et en L3 : <b>OUI / <del>NON</del></b>  Uniquement en L3 : <del>OUI</del> / <b>NON</b>  Volume horaire du parcours : <b>636h en L2 (258h UFR et 378h Lycée) et 542h en L3 (353h UFR et 189h Lycée)</b>  Composante(s) qui le porte(nt) : <b>UFR STGI</b>  Capacité d'accueil du parcours : <b>40 en L2 et 40 en L3</b>	Belfort	<i>Maintien : <b>OUI</b> / <del>NON</del></i>  Ouverture en L2 et en L3 : <b>OUI / <del>NON</del></b>  Uniquement en L3 : <del>OUI</del> / <b>NON</b>  Volume horaire du parcours : <b>636h en L2 (258h UFR et 378h Lycée) et 542h en L3 (353h UFR et 189h Lycée)</b>  Composante(s) - le cas échéant pressentie(s) - qui le porte(nt) : <b>UFR STGI</b>  Capacité d'accueil du parcours : <b>40 en L2 et 40 en L3</b>	Belfort

## Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

### Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

#### C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement (1 page maximum)

Présenter de manière synthétique et stratégique la LPE en précisant notamment :

- *le positionnement de la formation dans l'offre de formation de l'établissement, du site, des besoins en professeur des écoles et, le cas échéant, son positionnement avec d'autres licences existant dans le domaine ;*

L'Université Marie et Louis Pasteur propose dans sa carte actuelle de formations plusieurs parcours ou UE permettant une préparation des étudiantes et étudiants à intégrer un Master MEEF professorat des écoles proposé par l'INSPE de Franche-Comté. Une licence parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) adossée à la licence mention AES est proposée depuis septembre 2022 à l'UFR STGI sur le site de Belfort avec une capacité d'accueil de 35 places. En parallèle, plusieurs parcours avec options existent dans plusieurs licences disciplinaires sur le site de Besançon dans les UFR SLHS (lettres, langues), UFR STAPS (EPS) et UFR ST (sciences). Ces derniers permettent d'offrir des approches pluridisciplinaires axées sur l'acquisition de compétences et compétences requises pour l'entrée en Master MEEF PE. Dans le cadre de l'accréditation actuelle, ces parcours intègrent pour la majorité d'entre eux au moins 2 UE de 3 ECTS chacune en 3<sup>ème</sup> année de licence avec la possibilité d'effectuer son stage de L3 dans un établissement primaire ou secondaire dans l'académie de Besançon.

Dans le cadre de la mise en place d'une Licence professorat des écoles (LPE) à l'UMLP, nous proposons de maintenir le parcours PPPE à Belfort en septembre 2026 pour la L2 et la L3. Ceci permettra aux étudiants débutant une LPPE en septembre 2025 sur le site de Belfort de pouvoir continuer leur L2 à Belfort. En parallèle, la L1 LPE ouvrira avec une capacité d'accueil supérieure à la LPPE sur le site de Besançon. À la rentrée 2027, le parcours de LPPE sera ainsi fermé à Belfort et l'ensemble des 3 années de la LPE pourra être offert à Besançon. Nous souhaitons maintenir l'ensemble de notre carte de formations dans les licences disciplinaires concernant les UE de préparation et de préprofessionnalisation avec une adaptation des contenus pour répondre aux attentes de préparation au nouveau concours placé en fin de L3.

Comme attendu, l'UMLP proposera donc une LPE dès la rentrée 2026 sur le site de Besançon avec une capacité d'accueil augmentée et des parcours dans les licences disciplinaires avec pour objectif un ratio 60/40 entre LPE et licences disciplinaires.

- *le choix de la (des) composante(s) portant la LPE ;*

La licence LPE sera portée par l'INSPE de Franche-Comté sur le site de Besançon. En effet, les équipes pédagogiques présentes à l'INSPE ont toutes les compétences pour répondre aux attentes de formation dans le cadre de la LPE. L'INSPE possède toute l'ingénierie pédagogique et l'organisation administrative pour piloter une équipe pédagogique pluri-catégorielle (personnels enseignants de plusieurs composantes de l'UMLP et acteurs de terrain en lien avec le Rectorat de Besançon) En complément, une approche inter-composantes permettant de construire une équipe pédagogique pluridisciplinaires sera développée. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle mention de Licence, cette démarche sera soutenue fortement par le pôle formations et réussite étudiante porté par le VP formations et CFVU au sein de la gouvernance de l'UMLP à travers un comité de pilotage et de suivi.

- *la capacité d'accueil maximale envisagée en licence 1<sup>ère</sup> année.*

Nous proposons une ouverture de la L1 LPE à la rentrée 2026 avec une capacité maximale de 60 étudiants (revue à 80 étudiants en juillet 2025) soit 2 groupes de TD. Le site de formations sera à Besançon. Il présente le meilleur compromis pour une mise en place efficiente dès septembre 2026. Cependant, si une augmentation des capacités d'accueil devait être envisagée par la suite, l'ouverture sur le site de Belfort pourrait être discutée dans le cadre de la politique de site de l'université en lien avec l'académie de Besançon en prenant en compte les coûts engendrés.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (2 pages maximum)**

Présenter le projet d'organisation de la LPE en précisant, d'une part, la répartition prévisionnelle des blocs et volumes horaires en L1, L2 et L3, et, d'autre part, les passerelles et tout autre dispositif permettant une réorientation en cours de cursus de licence.

➤ Répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires

La première approche, dans l'attente du travail commun pluri-catégoriel sur la constitution des maquettes, nous amène à faire la proposition détaillée ci-dessous. Le volume horaire global a été réparti, par année de formation, en prenant en compte l'augmentation de la durée des stages sur les trois années, ainsi que les contraintes liées aux épreuves du concours en licence 3. Chaque année, le même équilibre horaire a été envisagé entre les blocs, de manière proportionnelle au nombre d'heures total annuel.

La réflexion de la structuration en UE fait partie du travail global de construction des maquettes : prise en compte des blocs de formation, de la validation des maths et du français pour le *fast track*, etc.

**Les blocs ont été constitués à partir de l'Arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles**

**Bloc 1** – S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire – 1110h

**Bloc 2** – Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage – 120h (+60h)

**Bloc 3** – S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier - 120h (+40h)

**Bloc 4** – Construire son projet professionnel – 120h

**Adaptation territoire** : 100h

Les heures d'adaptation au territoire (100h) pourront être ventilées au sein du bloc 2 (60h) et du bloc 3 (40h)

Proposition de répartition des volumes horaires par années et par blocs :

	Licence 1	Licence 2	Licence 3	Total
Bloc 1	390h	365h	360h	1110h
Bloc 2	64h	60h	56h	180h
Bloc 3	56h	52h	52h	160h
Bloc 4	42h	40h	38h	120h
Total	550h	520h	500h	1570h

➤ **Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus**

L'accompagnement à l'orientation constitue l'un des rôles essentiels du collège de premier cycle de l'Université Marie et Louis Pasteur. Dans cette perspective, des passerelles et dispositifs permettant une réorientation ont été pensés au sein de l'UMLP.

- Passerelles sortantes

Des passerelles sortantes sont mises en place dès la première année de licence, à la fin du semestre 1. Pour accompagner les étudiants dans leur réflexion d'orientation. La première période de stage d'observation est envisagée dès le semestre 1 de la LPE. Ce dispositif leur permettra de découvrir concrètement le contexte professionnel du métier de professeur des écoles. Les étudiants qui souhaitent se réorienter à l'issue du

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

semestre 1 pourront également, s'ils le souhaitent, être accompagnés par le service OSE (Orientation Stage Emploi), notamment au sein du dispositif PHARE.

Une réflexion plus élaborée sur les passerelles sortantes à l'issue de la L1 est actuellement en cours. Cette démarche s'appuie sur la part d'adaptation territoriale ainsi que sur les heures dédiées au renforcement ou à l'approfondissement disciplinaire (options à choix). Cela permettra aux étudiants de première année de LPE de bénéficier d'une « mineure », leur permettant l'accès et la réussite en deuxième année d'une autre licence.

- Passerelles entrantes

Concernant les passerelles entrantes, les réflexions sont également en cours. Elles portent notamment sur les conditions permettant aux étudiants d'autres licences de rejoindre la LPE et d'y réussir leur parcours.

➤ **Attestation de dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (fast-track)**

La construction de la maquette de la formation intégrera, sous forme d'éléments crédités en ECTS (UE et/ou éléments constitutifs), les disciplines mathématiques et numératie ainsi que français et compétences langagières. Ainsi, l'outil PEGASE sera configuré pour attester de la validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines concernées par les épreuves d'admissibilité. Cette attestation permettra de garantir l'accès au fast-track.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**E. Initiation à la recherche (1 page maximum)**

*Préciser le nombre d'enseignants-chercheurs qui interviennent dans la licence PE, leur composante d'origine et leur laboratoire de rattachement.*

Une quarantaine d'heures est prévue pour la formation à l'initiation à la recherche. La LPE répondra au cadrage de l'UMLP concernant l'initiation à la recherche en licence.

Le lien formation-recherche restera au cœur de la formation universitaire dispensée. Cette dernière devra par ailleurs répondre, d'une part, au cadre national de la formation de licence de 2018 et, d'autre part, au cadrage spécifique de l'UMLP.

Le lien formation-recherche sera donc présent au cœur des contenus dispensés dans les quatre blocs.

Le tableau ci-dessous dresse un panorama du nombre d'enseignants-chercheurs affectés à l'INSPE ainsi que leur laboratoire de rattachement.

Nbre d'EC titulaires Inspé	Laboratoires	Etablissement
1	Logiques de l'Agir (UR2274)	UMLP
2	Centre Lucien Febvre (UR2273)	UMLP
2	Chrono-environnement (UMR6249)	UMLP
4	LMB (UMR6623)	UMLP
2	C3S (UR4660)	UMLP
2	Laboratoire de psychologie (UR3188)	UMLP
6	ELLIADD (UR4661)	UMLP
3	LINC (UMR481)	UMLP
2	Théma (UMR6049)	UMLP
2	UTINAM (UMR 6213)	UMLP
3	CRIT (UR3224)	UMLP
1	ISTA (UR4011)	
	<b>Laboratoires Non UMLP</b>	
1	CIMEOS (UR4177)	UBE
1	IREDU (UR7318)	UBE
<b>Total</b>		
32	13 laboratoires différents	UMLP + UBE

D'autres enseignants-chercheurs de ces laboratoires, affectés à d'autres composantes de l'UMLP, sont également susceptibles d'intervenir au sein de la LPE.

De plus, la LPE s'appuiera notamment sur le travail local de structuration pluridisciplinaire de la recherche en et pour l'éducation au sein du Réseau Thématique Education du CNRS, porté au sein de la MSHE (Maison des Sciences Humaines et Environnementales) Claude Nicolas Ledoux.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage (1 page maximum)**

Compléter le tableau et préciser l'accompagnement envisagé par l'université et le rectorat avant, pendant et après le stage, les choix réalisés ou orientations en cours de réflexion pour la répartition des stages par année.  
 N.B. Ces modalités pourront évoluer en fonction du travail à venir avec le rectorat.

La première approche commune de la répartition des stages nous amène à la proposition suivante.

<p><b>Place des stages</b>  <b>Rappel : 10 semaines minimum. -</b>  <b>dont au moins 6 semaines en</b>  <b>milieu scolaire</b>  <b>- dont au moins 1 semaine de</b>  <b>stage massé en école primaire en</b>  <b>fin de S1</b></p>	<p><b>Modalités et organisation prévisionnelles ; appui des services académiques ; mise en œuvre du tutorat mixte, etc. (indiquer des fourchettes si les réflexions ne sont pas encore abouties)</b></p> <p>Conformément à l'arrêté du 9 septembre 2025 fixant le cadre national de la licence professorat des écoles, l'organisation suivante est proposée :</p> <p><b>Licence 1 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaines en école primaire :</li> </ul> <p>Nombre : 2 semaines en écoles maternelle et élémentaire  <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <p>2 x 1 semaine (S1 et S2) de stage de découverte et d'observation en école</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 0</li> </ul> <p><b>Licence 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaines en école primaire :</li> </ul> <p>Nombre : 3 semaines  <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <p>3 semaines de stage massé en école (pratique accompagnée)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 1</li> </ul> <p>1 semaine de stage de découverte dans d'autres structures (monde associatif, périscolaire, éducation spécialisée, collège, classes de découvertes, etc.).</p> <p><b>Licence 3 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaines en école primaire :</li> </ul> <p>Nombre : 3 semaines  <input checked="" type="checkbox"/> Massé <input checked="" type="checkbox"/> Filé <input type="checkbox"/> Mixte</p> <p><u>2 options proposées aux étudiantes et étudiants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 semaines de stage en école + 1 semaines dans un autre contexte</li> <li>- 1 semaine de stage en école + 3 semaines à l'international</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de semaines autre contexte que l'école primaire (préciser) : 1</li> </ul>
--	--

Les étudiants de LPE pourront bénéficier du réseau d'associations et structures partenaires de l'école de l'INSPE, ainsi que son réseau d'établissements scolaires internationaux.

Chaque stagiaire se verra accompagné par un tuteur professionnel et un tuteur de l'INSPE, que ce soit lors des stages au sein de l'Éducation nationale ou dans une autre structure.

**Dossier de demande d'accréditation hors-vague**  
**Création de la licence Professorat des écoles (LPE)**  
**Rentrée universitaire 2026-2027**

**G. Moyens humains prévus (1 page)**

*Présenter les principes de la répartition pluri catégorielle de l'équipe pédagogique : moyens universitaires et académiques, ratio des différentes catégories de personnels enseignants, les projets de conventions entre l'établissement et le rectorat (engagements pluriannuels).*

Le retour sur le dossier d'accréditation 2025 de l'INSPE, le 22 mai 2025, mettait en avant le partenariat fort entre l'académie et l'INSPE. Cela se traduit en particulier par la mise à disposition des ressources humaines, notamment pour le premier degré, puisque le taux attendu de 33% de professionnels de terrain (PEMF et enseignants du second degré) est atteint sur les 4 sites de formation pour le master MEEF premier degré.

Ce partenariat étroit et de confiance est toujours de mise dans la construction de la mise en œuvre de la LPE. Il est, à ce stade, compliqué de donner un ratio des catégories de personnels enseignants.

Pour l'université, la mise en œuvre intégrera des interventions des enseignants-chercheurs et enseignants de l'INSPE principalement, ainsi que des collègues des autres composantes.

Pour l'académie, une trajectoire sur 3 ans est envisagée pour atteindre la cible de 50% d'intervenants de terrain, des premier et second degrés.

Dans un objectif de qualité de la formation dispensée, les principes communs qui guident l'université et le rectorat dans cette construction sont :

- Respecter les équilibres entre les différentes catégories de personnels ;
- S'appuyer sur des personnels de terrain, prioritairement titulaires du CAFIPEMF et du CAFFA ;
- Assurer une complémentarité des compétences des intervenants universitaires et académiques.

La convention cadre UMLP/INSPE/Rectorat est en cours de réécriture. Elle sera unique et intégrera le continuum licence-master et formation continue.

Les échéances de validation de cette convention sont :

- Le CA de l'UMLP du 10 mars 2026
- Le CSAA de l'académie de Besançon du 12 mars 2026